

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES RESSOURCES DE GENCI

Préambule

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU ») ont pour objet de définir les modalités d'accès et d'usage des ressources de calcul et stockage (ci-après dénommé « le Service »).

Les présentes CGU s'appliquent à toute personne physique qui accède aux ressources de GENCI disponibles dans les trois centres nationaux que sont ceux du CINES, de l'IDRIS et du TGCC (ci-après le(s) « Centre(s) »), après avoir soumissionné et été retenue pour l'allocation de ressources, soit par la procédure nationale DARI mise en place par GENCI, soit par tout procédé respectant les statuts de GENCI.

1. Accès au Service

Les équipements de calcul et de stockage nationaux sont ouverts aux projets scientifiques émanant de candidats aux conditions décrites dans les modalités d'accès publiée sur le site www.edari.fr correspondant à la campagne d'attribution en cours. L'attribution des heures de calcul se fait sur des critères d'excellence scientifique et technique, à partir de dossiers de candidature soumis en ligne sur le site www.edari.fr et évalués lors d'appels effectués bi-annuellement pour une dotation en novembre et en mai.

Tout utilisateur accédant aux ressources informatiques hébergées dans un Centre doit avoir au préalable approuvé la charte de bon usage des ressources informatiques du Centre.

2. Déclarations, garanties et engagements de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à utiliser les moyens de calcul conformément à l'usage indiqué dans son dossier de candidature et sur la base duquel les ressources de calcul et de stockage lui auront été attribuées.

Si GENCI prend connaissance d'une utilisation non conforme au dossier de candidature, GENCI se réserve la possibilité d'annuler l'attribution des ressources à tout moment et sans délai. Dans ce cas, GENCI :

- adresse à l'utilisateur concerné une demande d'information complémentaire, indiquant un délai précis pour la réponse ;
- si l'information fournie ne permet pas d'établir le bien-fondé de l'utilisation, GENCI notifie à l'utilisateur une décision motivée de blocage (gel) du ou des comptes informatiques, portant sur une période d'un mois ;
- si le grief persiste à l'issue de la période de blocage, la décision de GENCI est rendue définitive. Le Centre prend alors toutes les mesures qu'implique la fermeture du compte de

l'utilisateur ou, en cas de projets multiples, du compte de l'utilisateur affecté au projet visé par la décision de GENCI.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à ne pas déposer, stocker et utiliser des données personnelles sur les équipements de calcul et de stockage nationaux, dont la collecte ou le traitement ne serait pas conforme à la réglementation sur la protection des données.

Enfin, l'utilisateur s'engage à insérer la mention suivante dans les publications scientifiques pour les travaux ayant bénéficié d'une allocation de ressources, afin d'améliorer la visibilité des moyens nationaux de calcul intensif mis à la disposition de la communauté scientifique :

- Version française : « *Ces travaux ont bénéficié d'un accès aux moyens de calcul [du TGCC/du CINES/de l'IDRIS] au travers de l'allocation de ressources 20XX- [numéro de dossier] attribuée par GENCI* » ;
- Version anglaise (longue) : « *This work was granted access to the HPC resources of [TGCC/CINES/IDRIS] under the allocation 20XX- [numéro de dossier] made by GENCI* ».
- Version anglaise (courte) : « *This work was performed using HPC resources from GENCI-[TGCC/CINES/IDRIS] (Grant 20XX- [numéro de dossier])* ».

3. Limites de responsabilité

Bien que GENCI soit responsable de l'allocation de ressources sur ses équipements de calcul et de stockage hébergés dans les Centres, ces derniers restent responsables de toute l'activité opérationnelle qui touche à l'exploitation et à la sécurité des équipements. Par conséquent, GENCI ne pourra être tenu responsable de la restriction d'usage des équipements par l'utilisateur opposée par les Centres en cas de non-respect de la charte de bon usage des ressources informatiques.

En outre, les horaires et les niveaux de service respectifs de chaque Centre décrits dans le Livret d'information - disponible sur le site www.edari.fr - constituent une information aux utilisateurs et correspondent à un fonctionnement nominal des Centres. Les Centres font leurs meilleurs efforts pour s'y conformer, voire atteindre un niveau supérieur à celui décrit dans ledit livret. Par conséquent, la responsabilité de GENCI ne pourra être engagée du fait du non-respect de ces horaires et niveaux de services.

GENCI n'ayant pas accès aux données entrées et produites lors des simulations, il se dégage de toute responsabilité, d'une part, quant à l'utilisation effective des moyens de calcul par l'utilisateur non conforme au dossier de candidature et, d'autre part, quant à la perte de données résultant de tout dysfonctionnement ou indisponibilité du Service quelle qu'en soit la cause.

Enfin, la responsabilité de GENCI ne pourra être engagée en cas de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence française.

4. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

Toute difficulté relative à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution des présentes, qui n'aurait pu être résolue à l'amiable, relèvera de la compétence exclusive des tribunaux compétents de Paris.